



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DU CALVADOS

Caen, le

1-8 JUIL. 2016

Affaire suivie par : Benjamin LEPAYSANT
Email : benjamin.lepaysant@calvados.gouv.fr
Tél. : 02.31.43.16.74

Le Directeur Départemental adjoint des Territoires et de la Mer du Calvados

à

Destinataires in fine

Objet : Compte rendu de la réunion du comité de pilotage (COPIL) du 10 juin 2016, relatif au plan de prévention des risques multirisques « Basse Vallée de l'Orne », qui s'est tenue à Caen (Archives Départementales).

Pièces jointes :

- support de la présentation du comité de pilotage.

Étaient présents :

| | |
|--------------------|---|
| Monsieur Simon | Directeur adjoint de la DDTM 14 |
| Monsieur Jouin | Commune de Louvigny |
| Monsieur Vargoz | Communauté d'agglomération de Caen-la-mer |
| Monsieur Truchy | Communauté d'agglomération de Caen-la-mer |
| Monsieur Allain | Communauté d'agglomération de Caen-la-mer |
| Monsieur Joyau | Commune de Caen |
| Monsieur Bouloux | Commune de Caen |
| Madame Herbrecht | Commune de Caen |
| Monsieur Morcel | Commune de Merville-Franceville-Plage |
| Monsieur Zanouello | Commune de Colombelles |
| Monsieur Duhamel | Commune de Colombelles |
| Monsieur Olivier | Commune d'Hérouville-Saint-Clair |
| Madame Ribalta | Commune d'Hérouville-Saint-Clair |
| Monsieur Bizet | Commune d'Hérouville-Saint-Clair |
| Monsieur Bernard | Commune de Colleville-Montgomery |
| Madame Collin | Commune de Verson |
| Monsieur Louis | Commune de Ouistreham |
| Monsieur Bernede | Commune de Ouistreham |
| Monsieur Bisson | Commune de Ranville |
| Madame Duprié | Caen Normandie Métropole |
| Monsieur Tiercelet | SPLA Caen Presqu'île |
| Monsieur Hubert | Ports Normands Associés (PNA) |
| Madame Pfeiffer | Conservatoire du littoral |
| Madame Falempin | Syndicat Mixte de Lutte Contre les Inondations (SMLCI) |
| Madame Lecluse | Conseil Départemental 14 |
| Monsieur Pay | Conseil Départemental 14 |
| Monsieur Gettvert | DREAL Normandie |
| Monsieur Lefevre | DDTM 14 |
| Monsieur Morin | DDTM 14 – Délégation territoriale Caen |
| Monsieur Hagneré | DDTM 14 – Responsable de l'unité prévention des risques |
| Monsieur Lepaysant | DDTM 14 – Chargé d'études prévention des risques |
| Monsieur Mezier | DDTM 14 – Délégation territoriale de Caen nord |
| Monsieur Collin | DDTM 14 – Délégation territoriale de Caen nord |

Introduction :

Monsieur Hagneré introduit la réunion en rappelant la politique définie par l'État en matière de prévention des risques naturels. Il ajoute que les cartes d'aléas ont été portées à la connaissance des collectivités en début d'année 2016.

Il poursuit en précisant que le plan de prévention multi-risques de la Basse Vallée de l'Orne (PPR BVO) permet de délimiter les zones exposées à la fois aux risques d'inondation, de submersion marine et d'érosion et de définir les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et relatives à l'aménagement.

Il rappelle que le risque résulte du croisement d'aléas (probabilité d'occurrence d'un phénomène) et d'enjeux (présence d'activités humaines) sur un secteur donné.

Présentation :

Monsieur Lepaysant (chargé d'études au sein de l'unité prévention des risques de la DDTM 14) indique les modalités de la concertation avec le public (*cf. présentation*).

Il rappelle que le « porter à connaissance (PAC) » des cartes d'aléas a été réalisé en janvier 2016 et qu'une doctrine relative aux actes d'urbanismes a été transmise en février 2016.

L'arrêté préfectoral de prescription du PPR BVO, signé le 22 mai 2016, a été notifié aux collectivités début juin.

Le projet de PPR BVO, incluant les cartes d'aléas et d'enjeux, sera transmis sous format papier aux mairies qui devront le mettre à la disposition du public. Ce dernier pourra exprimer ses remarques sur le registre qui doit être joint au projet.

Des rencontres individuelles seront organisées avec les collectivités afin de recueillir leurs observations sur le projet. À partir des différents avis émis, les services de la DDTM ajusteront le projet de règlement et proposeront une nouvelle version de ce dernier lors d'un COPIL envisagé après l'été.

Monsieur Lepaysant présente ensuite les principes d'élaboration du plan de zonage réglementaire, qui résulte du croisement des aléas (cartes issues des modélisations portées à connaissance en janvier) et des enjeux (zone actuellement urbanisée ou non).

Il précise que le projet de zonage réglementaire intègre les aléas d'inondation ou de submersion marine (ainsi que l'érosion sur le littoral) selon la grille de retranscription présentée (*cf. présentation*).

Le projet de règlement écrit définit la cote de référence qui est déterminée comme étant la plus élevée des deux cotes suivantes : celle définie par le niveau marin de référence à 100 ans + 60 cm ou celle définie par le PPR inondation Basse Vallée de l'Orne approuvé en 2008.

Il termine en présentant les principes réglementaires de chacune des zones retenues (rouge, bleue, orange, jaune et verte) intégrés dans les projets de règlement écrit et de plan de zonage qui seront prochainement transmis aux collectivités.

Temps d'échanges avec les participants :

Monsieur Bizet souhaite savoir si les extensions sont possibles en zone rouge.

Monsieur Lepaysant précise que les extensions de constructions en zone rouge (R1, R2 et R3) ne sont pas autorisées.

Suite aux questions de Monsieur Jouin (commune de Louvigny), monsieur Hagneré précise que le terme « accueil du public » est assimilé à celui d'E.R.P (établissement recevant du public) et sera précisé dans le règlement. Les secteurs destinés aux activités sportives seront, sur la première version du projet de règlement, classés en zone en orange.

Monsieur Louis (commune de Ouistreham) fait remarquer que la côte de référence n'est pas lisible sur Ouistreham. Il s'interroge sur la prise en compte des cartes d'aléas dans la révision en cours du PLU (plan local d'urbanisme).

Monsieur Lepaysant indique que la cote de référence sera retranscrite sur une cartographie annexée au plan de zonage réglementaire prochainement transmis. Il poursuit en indiquant que les cartes d'aléas de submersion, portées à la connaissance des collectivités, pourront être prises en compte dans le PLU. La carte de zonage réglementaire qui fera l'objet d'une concertation est susceptible d'évoluer au fur et à mesure des discussions.

Monsieur Vargoz (communauté d'agglomération de Caen la mer) demande si les études d'impact réalisées peuvent se substituer à l'étude préalable telle que définie dans le projet de règlement.

Monsieur Hagneré indique que l'étude préalable demandée par le PPR BVO est différente de l'étude d'impact qui relève notamment des dossiers loi sur l'eau. L'étude préalable vise simplement à s'assurer que la construction permet d'assurer la sécurité de ses occupants pour les phénomènes identifiés dans le cadre du PPR BVO.

Madame Duprié (SCOT « Caen-Métropole ») demande dans quelles mesures les observations formulées dans l'avis transmis par le syndicat mixte Caen Métropole ont été prises en compte dans le projet de PPR BVO. Elle poursuit en indiquant que le syndicat mixte n'a pas été destinataire des données relatives au PPR Littoral de l'estuaire de la Dives.

Monsieur Hagneré précise que le PPRL de la Dives a été dissocié du PPR BVO. Concernant la commune de Merville-Franceville-Plage, incluse dans le périmètre du PPR BVO, l'aléa d'inondation par débordement de la Dives n'a pas été étudié, mais pourra l'être dans le cadre d'une révision du PPRL.

Monsieur Vargoz souhaite obtenir des précisions pour les infrastructures de déplacement. Le secteur de la « Presqu'île de Caen » est un territoire à enjeux. Il poursuit en s'interrogeant sur l'emprise de 50 % en zone B1 : est-elle à l'échelle de la parcelle ou à l'échelle de l'ensemble du projet ?

Monsieur Hagneré indique que les 50 % d'emprise sont définies à l'échelle de la parcelle mais que l'ensemble du projet « Caen-presqu'île » fera l'objet de discussions spécifiques dans le cadre de la concertation sur le projet de règlement. La première version du règlement vise surtout à alimenter la discussion entre les collectivités et les services de la DDTM qui attendent des retours pour ajuster ce projet. Des questions se posent notamment sur les notions d'emprise au sol ainsi que sur les infrastructures de déplacement.

Les représentants des communes de Mondeville, Ouistreham et Hérouville-Saint-Clair souhaitent pouvoir disposer de zooms sur leurs territoires respectifs.

Monsieur Bizet s'inquiète de l'impact du PPR BVO sur les infrastructures concernées entre l'Orne et le canal alors qu'elles sont au-dessus de la côte de référence.

Monsieur Hagneré répond que le règlement fixe des règles (hauteur d'implantation et libre écoulement des eaux) pour les nouvelles infrastructures, mais que la discussion reste ouverte sur ce point. La question des déplacements doit être traitée en lien avec celle de la gestion de crise.

Monsieur Joyau (commune de Caen) propose que les réunions publiques soient organisées sur des secteurs différents : Caen et Ouistreham par exemple.

Monsieur Hagneré informe les membres du COPIL que deux réunions sont envisagées pour la présentation des aléas et deux autres pour le projet finalisé. Elles seront organisées dans une commune littorale et dans une située en cœur d'agglomération.

Monsieur Joyau souhaite connaître les hypothèses qui ont permis de déterminer les cartes d'aléas.

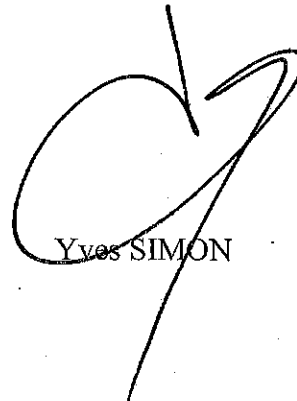
Monsieur Hagneré répond que les cartes d'aléas sont constituées à partir des données du PPRi actuellement en vigueur, et des aléas de submersion marine. La modélisation de la submersion marine se fait sur un cycle de trois marées avec une rupture de digue une heure avant le pic de la seconde marée.

Monsieur Jouin fait remarquer que les risques de submersion marine ne sont pas cumulés avec les phénomènes de crue de l'Orne.

Monsieur Hagneré confirme que pour rester dans le cadre d'un phénomène d'occurrence centennale, le débit moyen annuel de l'Orne a été pris en compte face à l'événement marin centennal.

En l'absence de nouvelles questions, la réunion est clôturée à 12 h15.

Le Directeur Départemental adjoint
des Territoires et de la Mer du Calvados



Yves SIMON

Liste des destinataires

- Mesdames et Messieurs les maires des communes de :
 - ✓ AMFREVILLE
 - ✓ BENOUVILLE
 - ✓ BLAINVILLE-SUR-ORNE
 - ✓ BRETTEVILLE-SUR-ODON
 - ✓ CAEN
 - ✓ COLLEVILLE-MONTGOMERY
 - ✓ COLOMBELLES
 - ✓ ETERVILLE
 - ✓ FEUGUEROLLES-BULLY
 - ✓ FLEURY-SUR-ORNE
 - ✓ FONTAINE-ETOUPEFOUR
 - ✓ HERMANVILLE-SUR-MER
 - ✓ HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
 - ✓ LION-SUR-MER
 - ✓ LOUVIGNY
 - ✓ MAY-SUR-ORNE
 - ✓ MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE
 - ✓ MONDEVILLE
 - ✓ OUISTREHAM
 - ✓ RANVILLE
 - ✓ SAINT ANDRE-SUR-ORNE
 - ✓ SALLENELLES
 - ✓ VERSON

- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Calvados
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Normandie
- Monsieur le Président de l'agglomération de Caen-la-Mer
- Monsieur le Président de la communauté de communes Campagne et Baie de l'Orne (CABALOR)
- Monsieur le Président de la communauté de communes d'Evrecy-Orne-Odon
- Monsieur le Président de la communauté de communes de Vallée de l'Orne
- Monsieur le Président du syndicat mixte du SCOT Caen Métropole
- Monsieur le Président de Ports Normands Associés (PNA)
- Monsieur le Président de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) de Caen Presqu'île
- Monsieur le Délégué de la Délégation de Normandie du Conservatoire du Littoral
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Calvados
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie